



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Aide au developpement

Question écrite n° 12895

Texte de la question

M Eric Raoult attire l'attention de M le ministre de la cooperation et du developpement sur le souhait tres large de la representation nationale de voir voter rapidement, dans notre pays, une « loi pour la survie et le developpement ». En effet, une telle loi, dont l'association Survie 89 - France a eu la louable initiative, s'imposerait pour doter la survie et le developpement d'un millieme des ressources de notre pays (soit 5 milliards de francs par an). Cette loi adoptee permettrait aux plus demunis de prendre en charge leur propre subsistance, dans une vaste region du tiers monde, parmi les plus vulnerables. Ce projet serait a etendre a l'Europe, afin d'aider toutes les zones critiques a sortir de l'orniere. Quelques jours apres le debat parlementaire sur la politique d'aide et la cooperation, la France s'honorerait dans le concert des nations d'adopter une telle loi. Il lui demande s'il compte repondre favorablement a cette demande.

Texte de la réponse

Reponse. - Le ministere de la cooperation et du developpement a suivi avec interet l'elaboration de la proposition de « loi pour la survie et le developpement » a laquelle se refere l'honorable parlementaire. Cette proposition, qui est le fruit des travaux menes par l'association « Survie 89 », vise a l'adoption d'une loi d'orientation prevoyant la mobilisation d'un montant important de ressources additionnelles en faveur du « primo-developpement » d'une ou plusieurs grandes regions du monde les plus affectees par la famine et la desertification. La demarche envisagee aurait pour finalite « le developpement local partenarial » mis en oeuvre grace a des acteurs non gouvernementaux, groupes et confederes, avec le recours systematique a des procedures de contractualisation dans le cadre de « groupements partenariaux de cooperation ». Elle privilegierait le « primo-developpement », c'est-a-dire celui qui vise la prise en charge par les populations des elements cles de leur subsistance : alimentation en eau, cultures vivrieres, stockage des denrees, protection des sols, sante et formation de base, etc. La proposition de loi d'orientation fixerait comme objectif la mobilisation en faveur de ces actions d'une enveloppe annuelle de ressources de l'ordre de 5 milliards de francs pendant cinq ans dont 80 p 100 provenant du cofinancement par l'Etat des actions mises en oeuvre par les « Groupements partenariaux de cooperation ». Le complement serait fourni par les collectivites locales, les ONG et les partenaires economiques des milieux agricole, artisanal, industriel et financier. Les actions de « primo-developpement » devraient s'integrer dans le cadre de veritables plans de rehabilitation pour les regions choisies (par exemple l'ouest du Sahel) dont la mise en oeuvre serait coordonnee par une autorite rattachee au Premier ministre. Le ministere de la cooperation et du developpement voit, dans ces propositions, une possibilite de valoriser la dynamique propre de la cooperation decentralisee au benefice de projets de developpement local ayant des retombees directes pour les populations concernees. C'est pourquoi il a apporte un soutien aux travaux de l'association Survie 89, pour la mise sur pied de « Groupements partenariaux de cooperation » pilotes, d'une part, et pour la poursuite de recherches visant a proposer les elements d'une nouvelle dynamique de l'aide decentralisee au developpement en France et en Europe, d'autre part. S'agissant de son action propre dans le cadre de la cooperation bilaterale avec les pays relevant de sa competence, la prise en compte des besoins fondamentaux, la securite alimentaire, la prise en charge par les populations de leur propre

developpement sont des objectifs qu'il s'efforce depuis plusieurs annees d'integrer dans les programmes mis en oeuvre. C'est particulierement le cas en ce qui concerne la lutte contre la faim ou des actions importantes sont menees aussi bien pour la securite alimentaire que pour mieux utiliser l'aide alimentaire. L'action de la France dans les regions tres defavorisees, c'est-a-dire les pays les moins avances (PMA), s'attache a mettre en oeuvre une politique de developpement qui privilegie des actions durables. Ces actions visent a assurer la securite alimentaire des pays tres defavorises, en favorisant les productions nationales et en reduisant les importations a bas prix et les aides alimentaires. Ce dernier aspect justifie l'initiative francaise en cours, amorcee lors de la table ronde organisee le 8 fevrier dernier avec les organisations non gouvernementales (ONG) sur l'aide alimentaire, qui doit deboucher, au plan international, sur une charte de l'aide alimentaire dans un premier temps pour le Sahel et ensuite pour d'autres regions. Sur un plan plus general, l'objectif de developpement des regions defavorisees a amene le ministere de la cooperation et du developpement a soutenir un plus grand nombre de projets de taille plus modeste, et mieux adaptes aux besoins. Cette logique plus participative et moins technicienne necessite des actions d'animation et de sensibilisation des populations concernees avant et pendant les travaux. La cooperation francaise favorise aussi la mise en oeuvre de projets moins specialises et integrant l'ensemble des problemes de l'exploitation agricole et, plus generalement, la bonne gestion des terroirs villageois. Toutes ces actions ne peuvent aboutir que si les paysans s'organisent en groupements qui se substituent petit a petit aux organisations et organismes publics defaillants. Il y a donc une evidente convergence entre les objectifs autour desquels s'articule la proposition de loi pour la survie et le developpement et ceux qui inspirent les operations mises en oeuvre sur le terrain par le ministere de la cooperation et du developpement. Mais ces actions de terrain ne sont cependant pas suffisantes. Devant les menaces que fait peser la desertification croissante, la Communauté internationale doit se mobiliser. C'est pourquoi la France a pris, au sommet des chefs d'Etat de Casablanca, en decembre dernier, l'initiative de la creation d'un « Observatoire du Sahara et du Sahel », outil indispensable pour evaluer la realite de la menace. Par ailleurs, la prochaine convention de Lome, a la demande des pays africains, prevoiera des financements pour la recherche dans les pays concernes, en particulier sur les questions de desertification. Parallelement, il conviendrait que la France poursuive ses efforts, en les conjuguant avec ceux des grands pays industrialises, pour alleger la contrainte que fait peser sur les pays les plus pauvres le fardeau de la dette. A cet egard, l'initiative recemment prise par le President de la Republique, dans le cadre du troisieme sommet francophone a Dakar, d'annuler les creances publiques de la France vis-a-vis des trente-cinq pays les plus pauvres d'Afrique illustre sa volonte de desserrer l'etau de l'endettement qui constitue un obstacle moyen a la survie et au developpement de ces pays. En ce qui concerne les moyens, il n'est pas sur que la fixation « a priori » d'une enveloppe chiffee soit la meilleure methode pour arriver aux resultats escomptes. La France consacre, en effet, a l'aide au developpement entre 0,5 p 100 et 0,6 p 100 de son produit national brut et s'est engagee a terme a porter son effort en la matiere a 0,7 p 100. L'affectation d'un millieme a la lutte contre la faim et l'aide aux regions defavorisees a partir de 1991 ne serait pas facile a organiser. En effet, dans l'aide actuelle, 0,13 p 100 vont deja aux pays les moins avances et il serait difficile et largement arbitraire de sortir de l'aide totale de la France ce qui contribue a la lutte contre la faim et l'aide aux regions defavorisees. En toute hypothese, il est probable que cette aide specifique depasse d'ores et deja l'objectif d'un millieme fixe dans la proposition de loi. Il paratrait plus efficace a moyen terme d'integrer plus encore ces priorites dans l'aide globale et d'utiliser les accroissements de l'aide publique au developpement pour renforcer la place donnee aux actions envisagees. Le recent debat sur la politique de cooperation qui s'est tenue a l'Assemblée nationale le 20 avril dernier a fourni aux honorables parlementaires l'occasion de debattre de ces grandes orientations. En tout etat de cause, le ministere de la cooperation et du developpement reste en relation avec l'association « Survie 89 » pour etudier toute proposition nouvelle de redaction de ce texte.

Données clés

Auteur : [M. Raoult](#) • [ric](#)

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 12895

Rubrique : Politique exterieure

Ministère interrogé : coopération et développement

Ministère attributaire : coopération et développement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 mai 1989, page 2209